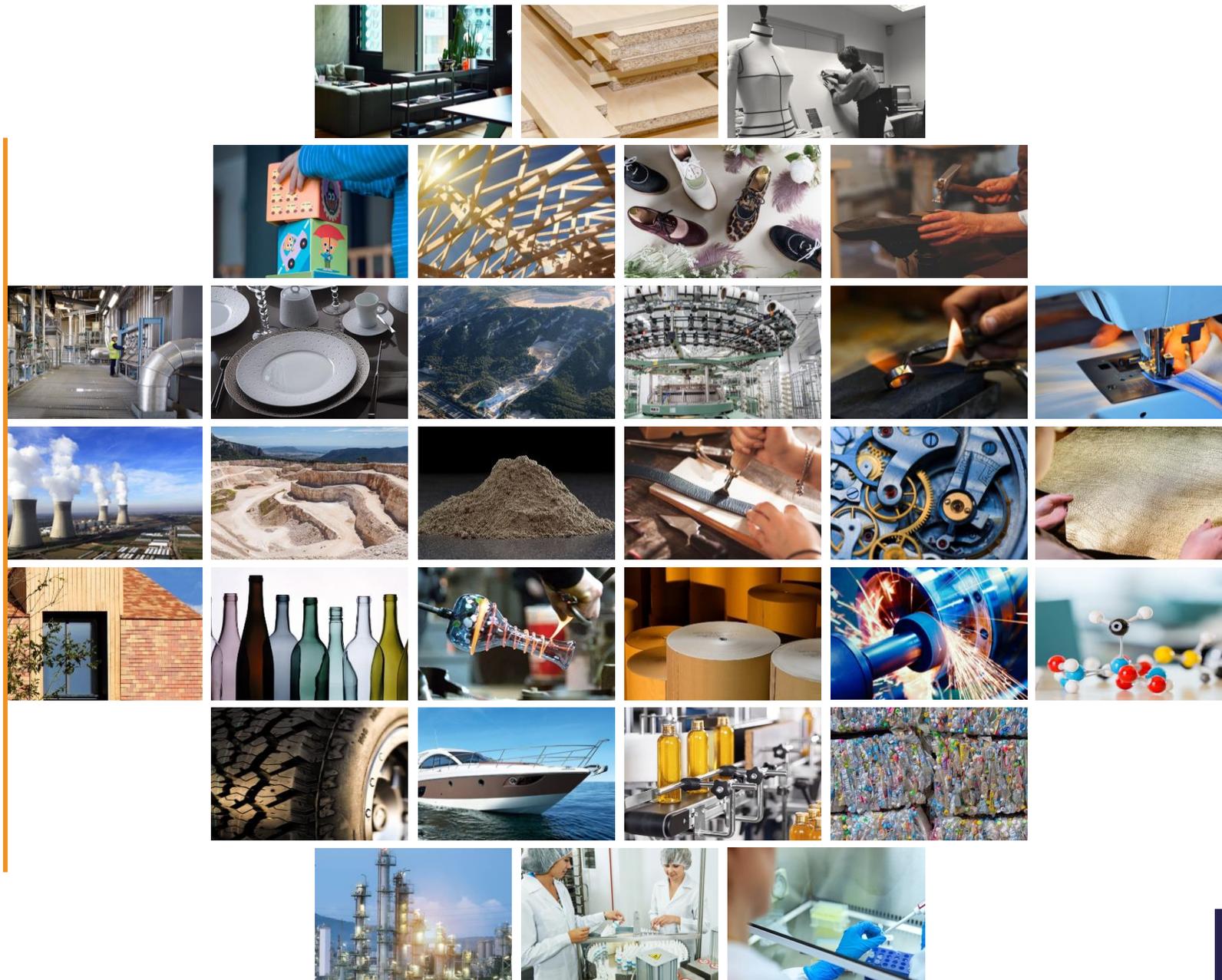




COMPÉTENCES
INDUSTRIES

PANORAMA DES BRANCHES PROFESSIONNELLES 2020



LE PANORAMA DES BRANCHES PROFESSIONNELLES D'OPCO 2i



COMPÉTENCES
INDUSTRIES

OPCO 2i a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les entreprises et les salariés de 32 branches professionnelles de l'industrie en France métropolitaine dans la mise en œuvre de leurs projets compétences, formations et alternance. À cet effet, les partenaires sociaux ont créé l'Observatoire Compétences Industries. Ce dernier a notamment pour mission de réaliser la consolidation des données sur l'emploi et la formation professionnelle de l'ensemble des 32 branches auprès desquelles intervient OPCO 2i.

Ce panorama interindustriel fournit un état des lieux harmonisé sur l'ensemble du périmètre d'OPCO 2i. Chaque panorama de branche présente les mêmes indicateurs, avec les mêmes sources de données, déclinés sur 4 volets.

LES VOLETS D'UN PANORAMA DE BRANCHE :

		Sources :			Sources :
Économique	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'entreprises et répartition par taille▪ Nombre d'établissements et répartition géographique▪ Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none">- INSEE (DADS, ESANE, REE)- DARES- ACOSS	Alternance	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'alternants▪ Répartition des alternants par région▪ Répartition des alternants par taille d'entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Données OPCO 2i
Emploi	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de salariés▪ Répartition géographique, par taille d'entreprises, par âge, par famille de métiers, par sexe, CSP et contrat	<ul style="list-style-type: none">- Table de croisement IDCC/APE- Entretiens avec des experts techniques	Enjeux	<ul style="list-style-type: none">▪ Enjeux principaux de la branche dans les années à venir vis-à-vis du contexte et des besoins	<ul style="list-style-type: none">- Entretiens avec des experts techniques- Publications



PANORAMA INTERINDUSTRIEL

 **32**
branches

 **77 500**
entreprises

 **2 800 000**
salariés

 **100 300**
alternants



Les informations clés

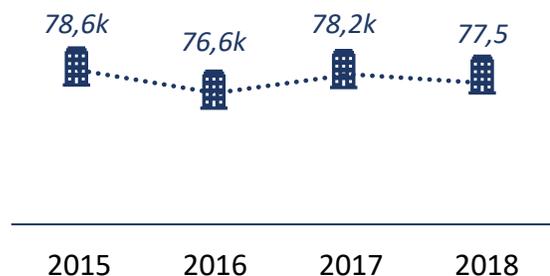
Le périmètre d'OPCO 2i regroupe **32 branches professionnelles de l'industrie** (ci-après dénommé interindustrie).

L'**Île-de-France**, l'**Auvergne-Rhône-Alpes**, et la **Nouvelle-Aquitaine** sont les 3 plus grandes régions de l'interindustrie.

Le tissu interindustriel français se compose à **98% de TPE et PME**.

77 500 entreprises

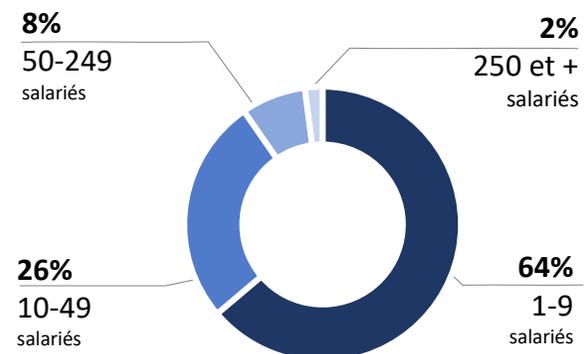
Nombre d'entreprises – REE 2015-18



Le nombre d'entreprises dans l'interindustrie est stable depuis 2015, reflet d'un écosystème solide dans la plupart des secteurs sur une période de croissance relativement faible de l'économie française.

90% de moins de 50 salariés

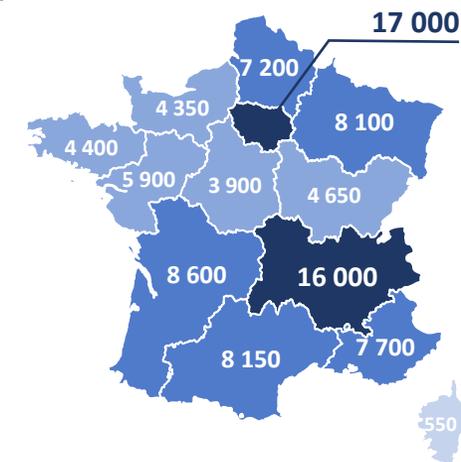
Part des entreprises - REE 2018



L'interindustrie est avant tout un tissu étendu de TPE et PME. Elle compte 98% de TPE/PME (90% de moins de 50 salariés). En effet, Les branches professionnelles de l'industrie se structurent généralement autour de grandes entreprises qui font vivre un écosystème de TPE et PME très important en France, notamment de nombreuses entreprises patrimoniales.

97 000 établissements

Nombre d'établissements – REE 2018



L'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les deux régions françaises comptant le plus d'établissements. Cette répartition géographique s'explique par le nombre de sièges sociaux et par la présence de grands pôles industriels régionaux. Chaque branche professionnelle possède cependant ses propres spécificités territoriales.



Les informations clés

Une hausse de +30 000 salariés en 3 ans.

2% des entreprises (ETI et GE) emploient 55% de l'effectif salarié.

Plus d'un tiers des salariés dans les métiers de la production et de l'assemblage, au cœur des sites et des ateliers.

2 800 000 salariés

Nb de salariés en millions – ACOSS

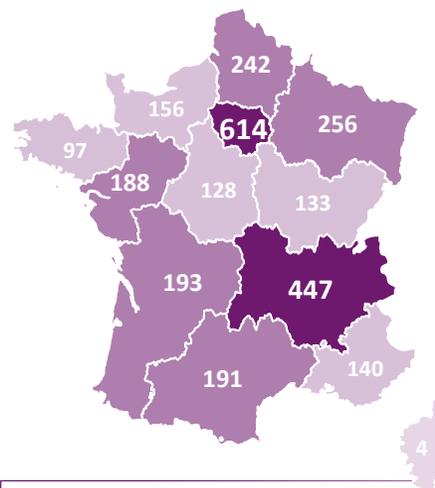


2016 2017 2018 2019

En 3 ans, l'interindustrie a vu son effectif augmenter de 30 000 salariés. Malgré une légère baisse des entreprises, l'interindustrie française continue de recruter, d'investir et de s'agrandir.

38% en IdF et AURA

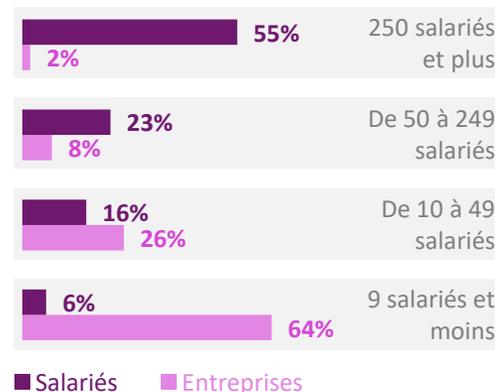
Nb de salariés en milliers – ACOSS 2019



À l'instar de la répartition des établissements, l'Île-de-France et l'AURA sont en tête en matière d'effectif salarié. Le Nord-Est et le sud-ouest constitue les deux autres bassins d'emploi de l'interindustrie.

Prédominance des ETI et GE

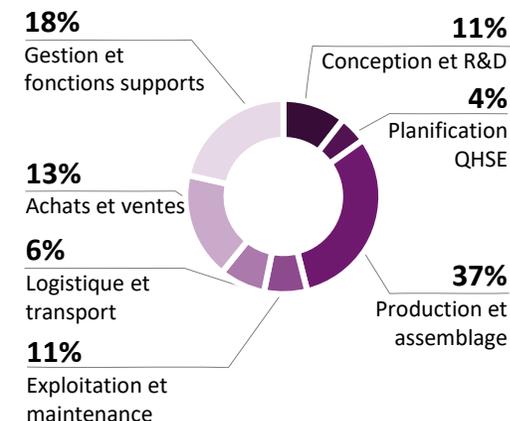
Part des entreprises/salariés – DARES 2017



Bien qu'elles ne représentent que 2% des entreprises, les ETI et GE de 250 salariés et plus emploient plus de la moitié des effectifs (55%). Un quart des salariés sont dans les PME de plus de 50 salariés, le dernier quart dans celles de moins de 50.

37% en production

Part des salariés – DADS 2015



Plus d'un tiers des salariés travaille dans la production et l'assemblage, cœur de métier de l'industrie. D'autre part, 11% des effectifs travaillent en conception et R&D, ce qui illustre la dynamique d'innovation et d'investissement des entreprises.



Les informations clés

Une population de salariés **majoritairement ouvrière**, reflet des activités manufacturières des entreprises.

Pour la majorité, des secteurs qui se féminisent lentement et qui restent très masculinisés, en particulier au sein des ouvriers.

93% des salariés dans l'interindustrie sont en CDI contre 88% pour l'ensemble des salariés en France (hors intérim).

29 % de Femmes

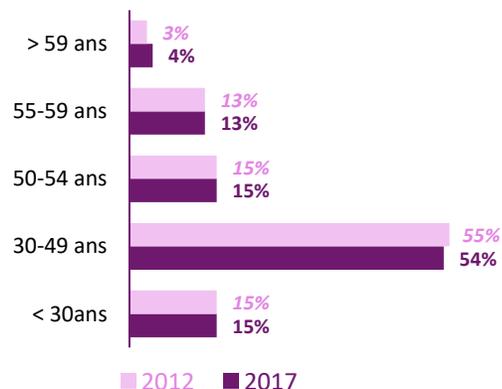
Part des salariés par sexe – DARES 2017



La part de femmes est en légère hausse mais l'interindustrie reste néanmoins très masculinisée. La part des femmes varie selon les branches, les familles de métiers (forte en fonction support, faible en production) et la CSP (forte chez les cadres et employés).

32% de plus de 50 ans

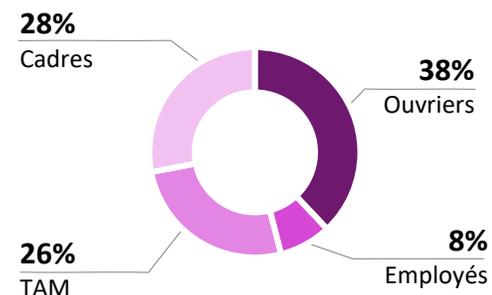
Part des salariés par âge – DARES 2017



L'âge moyen des salariés est relativement stable. Les industries lourdes connaissent une dynamique de vieillissement plus rapide que le reste de l'interindustrie.

38 % d'ouvriers

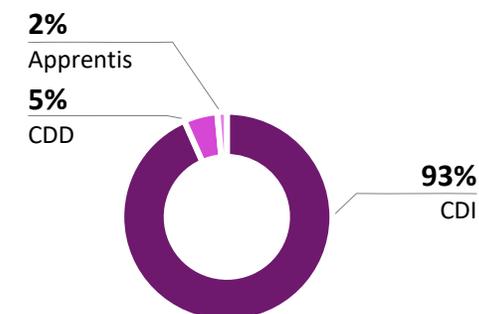
Part des salariés par CSP – DARES 2017



Plus d'un tiers (38%) des salariés de l'interindustrie sont des ouvriers, contre 21,5% en moyenne en France. La part de cadres est également élevée comparée à la moyenne française (28% contre 16,5%).

93 % de CDI

Part des salariés par contrat – DARES 2017



L'interindustrie offre une forte stabilité de l'emploi avec 93% des salariés en CDI. Concernant l'apprentissage, la tendance est à la hausse pour l'interindustrie dont la part des apprentis dans l'effectif augmente chaque année depuis 2017.



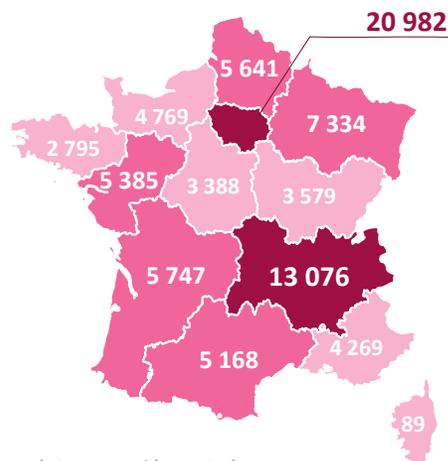
100 263 Alternants, soit **3,6%** des salariés

APPRENTISSAGE

82 263 apprentis au 31/12/2020

1/4 en Île-de-France

Nb d'apprentis par région – OPCO 2i

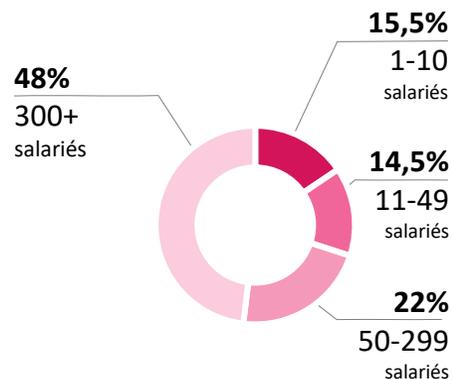


+ région non déterminée : 41

Les entreprises de l'interindustrie recourent au contrat d'apprentissage dans une proportion de 29 contrats pour 1 000 salariés.

48% dans les 300+ salariés

Apprentis par taille d'entreprise – OPCO 2i



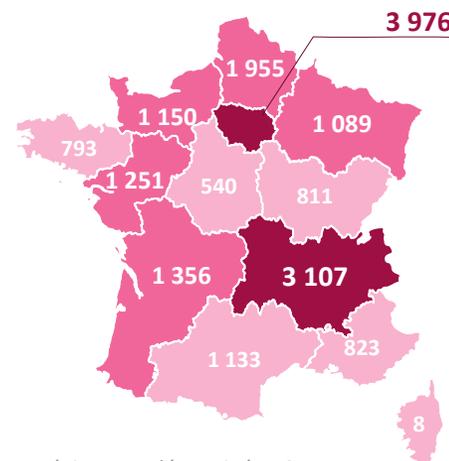
La majorité des salariés en contrat d'apprentissage de la branche sont employés par des entreprises de 300 salariés et plus (48%).

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 000 contrats au 31/12/2020

22% en Île-de-France

Nb de contrats de pro. par région – OPCO 2i

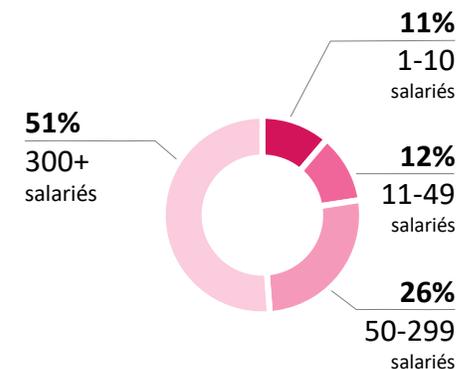


+ région non déterminée : 8

Les entreprises de l'interindustrie recourent au contrat de professionnalisation dans une proportion de 6 contrats pour 1 000 salariés.

1/2 dans les 300+ salariés

Contrats de pro. par taille d'entreprise – OPCO 2i



La majorité des salariés en contrat de professionnalisation de la branche sont employés par des entreprises de 300 salariés et plus (51%).



ENJEUX

Principales problématiques et évolutions du contexte de l'activité des branches



- Les activités des branches professionnelles de l'industrie sur lesquelles intervient OPCO 2i servent **une très grande diversité de secteurs** économiques, depuis la construction jusqu'à la fabrication de biens de consommation, dont les dynamiques d'évolution sont très différentes mais qui sont globalement tous soumis aux évolutions des cours des matières premières et à la concurrence mondiale sur leurs marchés.



- Afin de répondre à la demande de leurs clients et d'assurer leur conformité vis-à-vis des réglementations qui se renforcent, les entreprises de l'industrie travaillent à la **réduction des impacts environnementaux** sur l'ensemble du cycle de vie de leurs produits notamment grâce à l'**écoconception**.
- Les entreprises s'attellent également à inscrire leurs activités au sein d'**économies circulaires** en développant l'utilisation de matériaux recyclés.



- La crise liée à la COVID-19 a impacté les secteurs industriels de manière différente mais ils ont globalement dû faire face à une baisse de leur activité liée aux confinements successifs en France et dans les pays auprès desquels ils s'approvisionnent et écoulent leur production. Si certaines filières comme le bâtiment ou la santé ont bien résisté et ont permis de maintenir l'activité, dans leur grande majorité, les TPE et PME de l'industrie sont fragilisées et la situation fait apparaître un risque important de cessation d'activité et de perte de savoir-faire pour nombre d'entre elles.

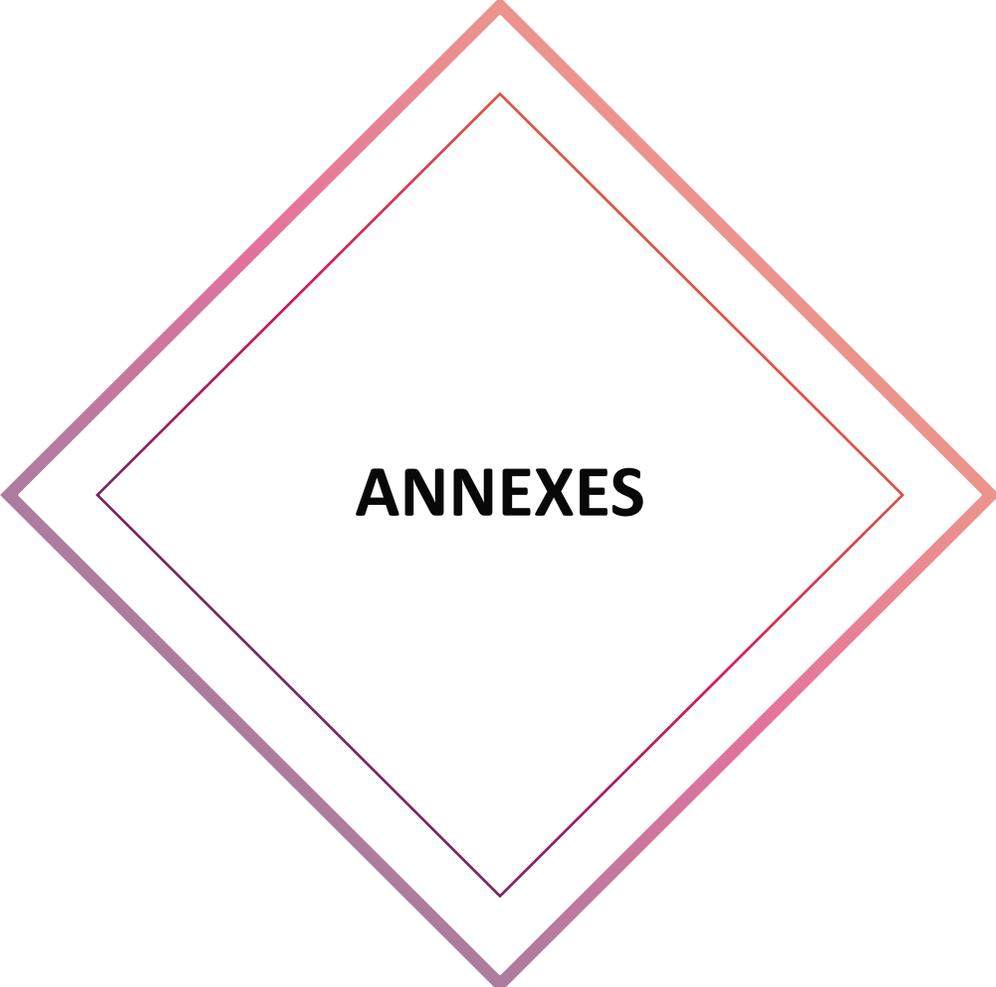
Principaux enjeux pour l'emploi et la formation des salariés des branches



- La plupart des secteurs font face au **vieillessement de leur population** de salariés. Malgré l'automatisation croissante et la hausse de productivité associée, la majorité des départ en retraite de ces 5 à 10 prochaines devront être remplacés en préservant les savoir-faire et les compétences.
- Les branches doivent donc, pour la plupart, **développer leur attractivité**, notamment auprès des jeunes. Cela passe le plus souvent par des plans de communication spécifiques, l'animation de réseaux de formation initiale et continue et par l'alternance. L'enjeu étant également d'organiser le transfert de connaissance et de compétences entre les générations.



- Chaque branche a ses spécificités et ses métiers associés. On retrouve néanmoins des **métiers en tension** en commun. Le plus souvent, les métiers de la maintenance, les ouvriers qualifiés et pour certaines branches les métiers technico-commerciaux.
- Les industries manufacturières **innovent** en permanence et cela se traduit par la fabrication de nouveaux produits, la création de nouveaux process et l'utilisation de nouvelles matières premières, nécessitant autant de **montées en compétences** des salariés sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
- Enfin, du fait de la **digitalisation** des process et de l'émergence de **l'industrie 4.0**, les salariés vont devoir être formés aux **nouvelles compétences** associées.

The image features two concentric diamond shapes (rhombuses) centered on the page. The inner diamond is a thin, light red line, and the outer diamond is a thicker, darker red line. The word "ANNEXES" is centered within the inner diamond.

ANNEXES

GLOSSAIRE

TPE	<p>Les très petites entreprises (ou microentreprises MIC) sont les entreprises occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les microentreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME) - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les TPE désignent en ce sens les entreprises de 1 à 9 salariés.</p>
PME	<p>Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les PME désignent en ce sens les entreprises de 1 à 249 salariés.</p>
ETI	<p>Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les ETI désignent en ce sens les entreprises de 250 à 4 999 salariés.</p>
GE	<p>Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ou avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les GE désignent en ce sens les entreprises de plus de 5 000 salariés.</p>
Branche	<p>Abus de langage désignant une branche professionnelle. Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective – Ministère du travail.</p>
Secteur	<p>Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée) - INSEE.</p>
Filière	<p>La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini - INSEE.</p>
IdF	<p>Île-de-France</p>
AURA	<p>Auvergne-Rhône-Alpes</p>
kT	<p>1 000 tonnes</p>
k€	<p>1 000 €</p>
M€	<p>1 000 000 €</p>

LES SOURCES D'INFORMATIONS DES DONNÉES STATISTIQUES



L'INSEE est l'organe de référence en matière de statistiques publiques en France, tous domaines confondus. Il mène en propre un certain nombre d'enquêtes (notamment dans le domaine de l'emploi) et coordonne également les travaux des différents Services statistiques ministériels.



« L'Acoss est la caisse nationale des Urssaf. Elle définit les orientations en matière de recouvrement, de contrôle et de contentieux » sur le périmètre des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales. Elle produit des statistiques sur les embauches, la masse salariale, les effectifs salariés, micro-entrepreneurs et particuliers employeurs.



« La direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques est une direction de l'administration publique centrale française, qui dépend du ministère du Travail. ». Elle produit (sur la base de ses propres enquêtes et de données d'autres organes) des statistiques sur le dialogue social, l'emploi, la formation professionnelle, la santé au travail...



Depuis le 1er avril 2019, l'opérateur de compétences interindustriel, OPCO 2i, rassemble 32 branches professionnelles de l'industrie. Il reprend partiellement ou totalement les champs de compétences des OPCA OPCAİM, OPCA DEFi, OPCA 3+, AGEFOS-PME et OPCALIA . En tant qu'opérateur de compétences, OPCO 2i produit des statistiques sur l'alternance et la formation continue des salariés de ses branches.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Volet économique

Le volet économique s'intéresse aux indicateurs suivants : nombre d'entreprises et répartition par taille, nombre d'établissements et répartition géographique, chiffre d'affaires.

Entreprises

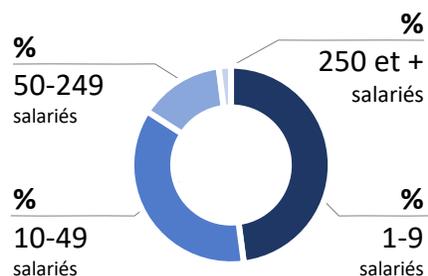
Nombre d'entreprises – REE 2015-18



2015 2016 2017 2018

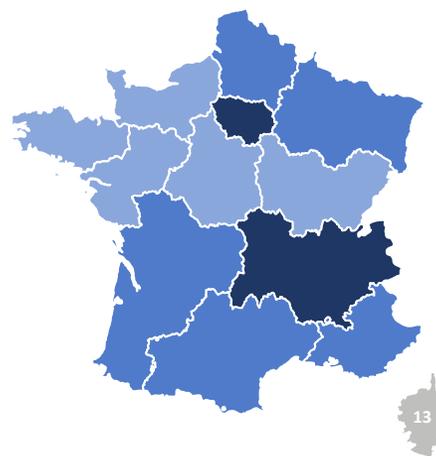
Répartition par taille

Part des entreprises - REE 2018



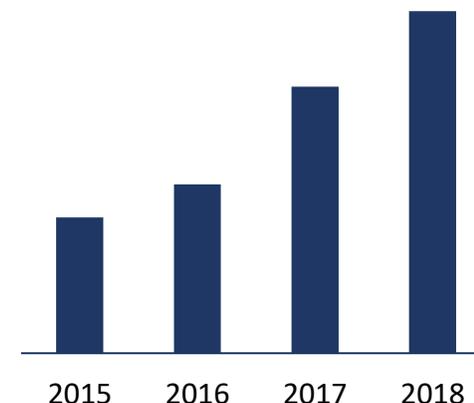
Établissements

Nombre d'établissements - REE 2018



Chiffre d'affaires

CA (Md€) par secteur - Esane



3 sources :

- Le [répertoire des entreprises et des établissements \(REE\)](#) de l'INSEE issu de la base SIRENE. Cette base donne la répartition du nombre d'entreprises et d'établissements par code APE, taille, commune et type pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.
- La [table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#). Elle donne la répartition des salariés des différents IDCC par code APE pour les années 2015, 2016 et 2017 (issue des données de la DSN).
- Les [portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) de la DARES qui donnent, pour les 250 principales conventions collectives, le nombre d'entreprises et le nombre d'établissements pour les années 2015, 2016 et 2017 (issus des données de la DSN).

Méthode de calcul : le nombre et les caractéristiques des établissements et entreprises de la Branche sont reconstruits en multipliant la base REE par la table de passage IDCCxAPE. Les données sont ensuite redressées pour être en cohérence avec les portraits statistiques de Branche du ministère du Travail, lorsqu'ils existent. Les coefficients de corrections 2017 et la table de passage IDCCxAPE 2017 sont appliqués aux données REE 2018.

Exceptions : pour certaines branches, le nombre d'entreprises est calculé en 2020 sur la base [SIRET x IDCC](#) de la DARES (issue de la DSN) qui donne l'IDCC principal par SIRE. Les chiffres de 2015 à 2018 sont ensuite reconstitués à partir des tendances du REE 2016-18 de l'INSEE.

2 sources :

- [L'élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises \(Esane\)](#) de l'INSEE. Elle donne le CA par code APE pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Les secrets statistiques sont comblés par régression linéaire.
- La [table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#) pour les années 2015, 2016 et 2017.

Méthode de calcul : le CA d'une Branche est reconstruit en multipliant la base Esane par la table de passage IDCCxAPE.

Exceptions : pour certaines branches, le CA calculé de cette manière ne représente pas la réalité d'autres sources sont alors utilisées.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Volet emploi

Le volet emploi s'intéresse au nombre de salariés, leur répartition géographique, par taille d'entreprises, par sexe, âge, CSP, contrat et famille de métiers.

Nombre de salariés

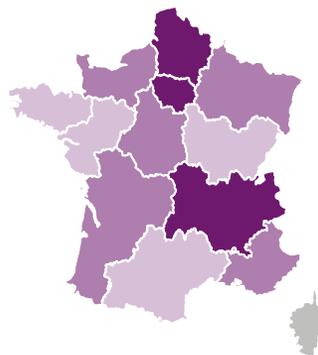
Nb de salariés en milliers - ACOSS



2016 2017 2018 2019

Répartition régionale

Nb de salariés – ACOSS 2019



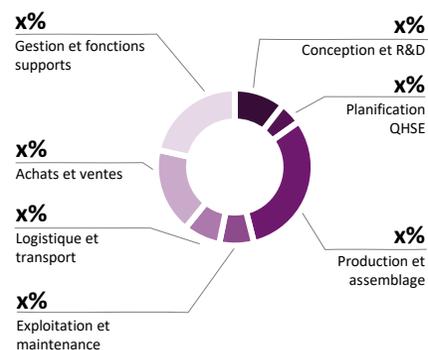
3 sources :

- [Les effectifs salariés de l'Acoss](#) qui donne la répartition du nombre de salariés par code APE, et par commune de 2016 à 2019.
- [La table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#). Elle donne la répartition des salariés des différents IDCC par code APE pour les années 2015, 2016 et 2017 (issue des données de la DSN).
- [Les portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) de la DARES qui donnent, pour toutes les conventions collectives, le nombre de salariés pour les années 2016 et 2017 (issus des données de la DSN).

Méthode de calcul : le nombre et la répartition géographique des salariés de la Branche sont reconstruits en multipliant la base ACOSS par la table de passage DARES/IDCC. Les données sont ensuite redressées pour être en cohérence avec les portraits statistiques de Branche du ministère du Travail, lorsqu'ils existent. Les coefficients de corrections 2017 et la table de passage IDCCxAPE 2017 sont appliqués aux données ACOSS 2018 et 2019. Les données sont également mises en cohérence avec la ventilation régionale des salariés de la DADS 2015.

Par familles de métiers

Part des salariés – DADS 2015



2 sources :

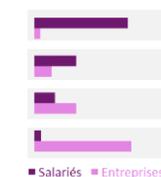
- Données DADS 2015 qui donnent la répartition des salariés par professions et catégories socioprofessionnelles (code PCS).
- Table de correspondance code PCS x familles de métiers OPCO 2i, créée par KYU.

Méthode de calcul : Le nombre de salariés par famille de métiers OPCO 2i est reconstitué en multipliant la base DADS par la table de passage PCS x familles de métiers.

Ces données étant de 2015, elles donnent un aperçu de la répartition par famille de métiers, qui a pu évoluer depuis.

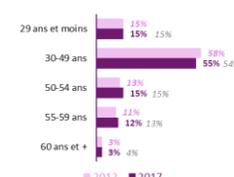
Par taille d'entreprises

#entreprises/salariés – DARES 2017



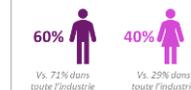
Âge

Part des salariés par âge – DARES 2017



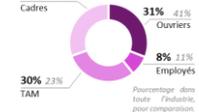
Sexe

Part des salariés par sexe – DARES 2017



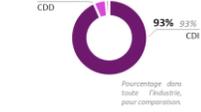
CSP

Part des salariés par CSP – DARES 2017



Contrat

Part des salariés par contrat – DARES 2017

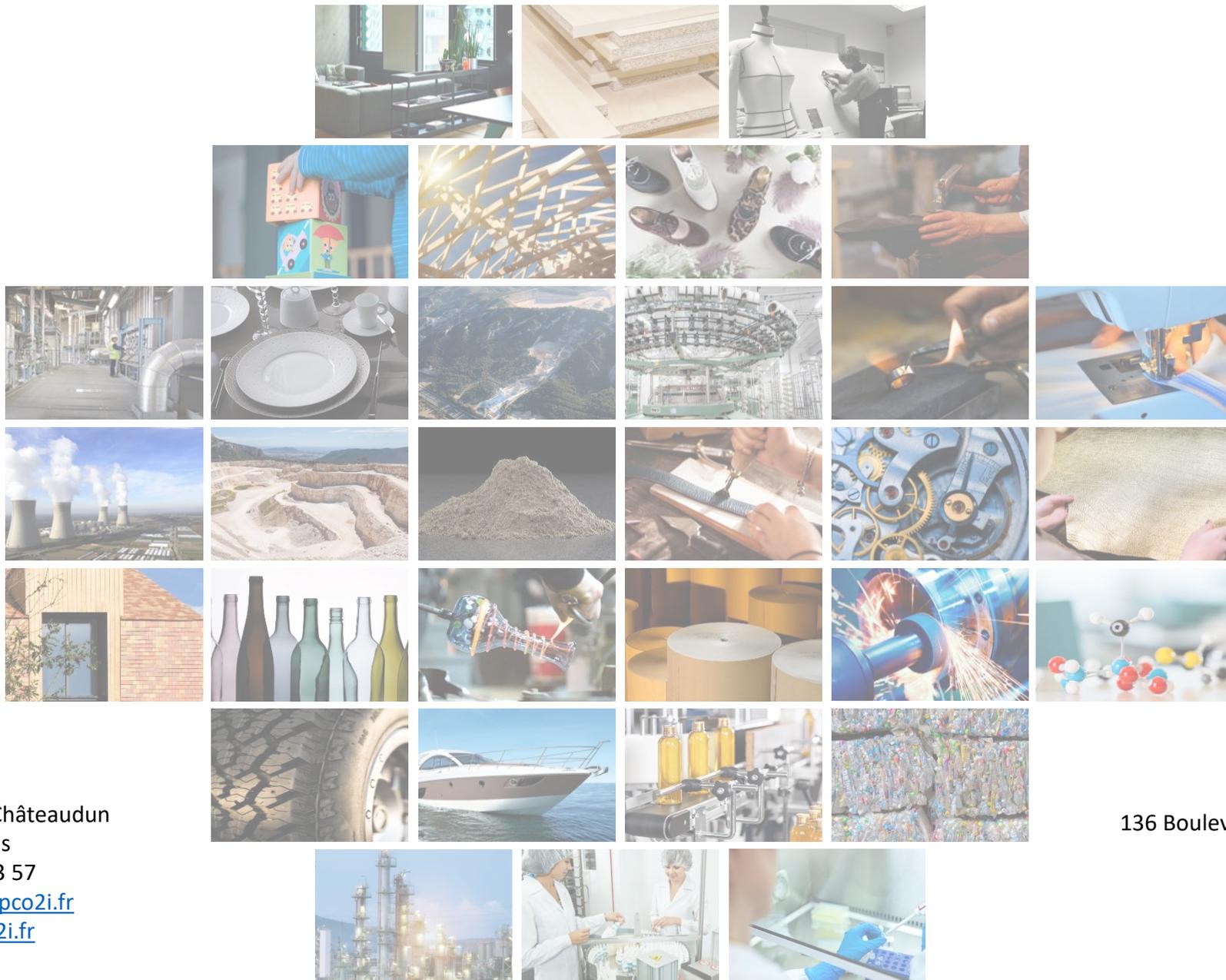


1 source :

Les [portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) 2017 de la DARES qui donnent, pour les 250 principales conventions collectives, les portraits sociodémographiques des salariés.

Méthode de calcul : La répartition des salariés pour les différents critères (taille d'entreprises, sexe, âge, CSP, Contrat) est reconstruite à partir des PSB 2017 de la DARES.

Exceptions : Pour les branches pour lesquelles il n'y a pas de portraits statistiques de branche (chaux, ciments, cordonnerie, cuirs et peaux, horlogerie, panneaux de bois), les données viennent de la base de recensement de l'INSEE 2017.



COMPÉTENCES
INDUSTRIES

55 rue de Châteaudun
75 009 Paris
08 05 69 03 57
contact@opco2i.fr
www.opco2i.fr

136 Boulevard Haussmann
75 008 Paris
01 56 43 34 33
contact@kyu.fr
www.kyu.fr



kyu